

Les mauvais coups de la nouvelle année

TVA +1,5 %

Passage de 5,5 % à 7 %



pour la restauration, l'hébergement, les travaux à domicile, les transports, les services à la personne, les livres

Gaz

+4,4 %

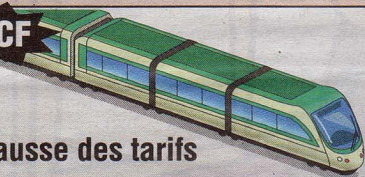
pour les particuliers comme pour les entreprises



+10%

pour le tarif social

SNCF



Hausse des tarifs

+3,2 %

TGV, trains interrégionaux Teoz, trains de nuit Lunea

Mutuelles

Augmentation des contrats

de 5 %

suite au doublement de 3,5 % à 7 % de la taxe sur les contrats de santé



Assurance maladie

Baisse des indemnités journalières

jusqu'à -15%

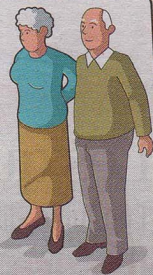


Instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires

Retraites

Accélération du report de l'âge légal à

62 ans



Allocations familiales - APL



Revalorisation bloquée à 1%

et renvoyée au 1^{er} avril

Smic

Passé à 9,22 euros

brut de l'heure

(1 398,37 euros/mois),

soit une **augmentation de 0.3%**

